



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » du C2D phase 2

Rapport d'audit financier et procédures spécifiques
relatives aux marchés et à l'exécution des travaux
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport d'audit
Ce rapport contient 11



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan, CI
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), phase 2, nous vous présentons ci-après notre rapport relatif au projet « Routes » pour la période 2015.

En l'absence de flux financier relatif au second C2D sur l'exercice 2015, notre audit a principalement porté sur les procédures convenues suivantes :

a) Procédures de passation de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet « Routes » et qui ont été financés par le C2D phase 2 sont acquis conformément au code des Marchés Publics de Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des dépôts (ACCD) au nom de la CSP.

Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

c) Système de contrôle interne

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D phase 2

Rapport d'audit financier et procédures convenues

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

niveaux du programme et des autres transactions financières notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

d) Protection des actifs

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

e) Exécution physique

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Opinion sur les états financiers du projet

En l'absence de flux financier sur l'exercice, il n'y a pas d'opinion à formuler sur les comptes du C2D phase 2 au 31 décembre 2015.

Cependant, il convient de signaler l'existence d'un engagement relatif aux travaux de réhabilitation des équipements de signalisation du District d'Abidjan dont le marché correspondant (Marché N° 2015-0-2-3069/02-21) a été approuvé le 7 décembre 2015.

2 Résultats des procédures convenues

a) Procédures de passation de marchés

Notre revue des procédures de passation de marchés conduit aux constatations décrites dans la section 3 de notre rapport.

b) Compte bancaire dédié

Lors de notre revue, nous n'avons constaté aucun flux de décaissement et d'encaissement sur le compte bancaire dédié du second C2D.

c) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne de la CSP route fait l'objet d'un rapport séparé.

d) Protection des actifs

Nous n'avons pas identifié d'actifs acquis à partir des ressources du C2D phase 2 au 31 décembre 2015.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Routes » C2D phase 2
Rapport d'audit financier et procédures convenues
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

e) Exécution physique

Les visites de chantier que nous avons effectuées confirment l'exécution des travaux. Cependant, ces visites font ressortir certains points d'attention présentés à la section 4 du rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo

*Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé*


Marcel Kpoin

Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Routes » C2D phase 2
Rapport d'audit financier et procédures convenues
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Contexte et objectifs de la mission.....	6
2 Volet audit des comptes du projet.....	8
3 Volet revue des passations de marchés.....	9
4 Volet exécution physique.....	11



1 Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6 373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1^{er} décembre 2012 à Abidjan.

Après 3 années de mise en œuvre du 1^{er} C2D, un second Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) a été signé le 3 décembre 2014 entre la France et la Côte d'Ivoire et portant sur un montant de 738 milliards de FCFA.

Le présent rapport fait suite au 1^{er} C2D et est relatif à la phase 2 du C2D volet « Routes ».

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé), et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état de dépenses corresponde à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaissements et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet sur la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Routes » se sont déroulés en mai 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre expert a permis de visiter les infrastructures financées par le C2D phase 2.

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les responsables impliqués dans ce projet :

- La Responsable de la CSP route, au sein du ministère des infrastructures économiques ;
- Les Responsables en charge des travaux chez PRICI ;
- Les Responsables en charge des travaux chez Ageroute.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Routes » C2D phase 2

Rapport d'audit financier et procédures convenues

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

2 Volet audit des comptes du projet

Le C2D phase 2 n'a pas fait l'objet de flux financier sur l'exercice clos au 31 décembre 2015. Toutefois, le marché suivant ayant été conclu, il en résulte un engagement juridique et financier hors bilan.

Intitulé du marché	Montants (FCFA TTC)	Date de démarrage	Fournisseurs
Travaux de réhabilitation des équipements de signalisation du District d'Abidjan. Marché N° 2015-0-2-3069/02-21 approuvé le 07 décembre 2015	3 423 810 391	déc-15	Groupement AIC/LACROIX TRAFIC

3 Volet revue des passations de marchés

Le seul marché passé et finalisé au cours de l'exercice 2015 pour le projet « Routes », au titre du C2D2 se présente comme suit :

Intitulé du marché	Montant du marché ttc	Approbation du marché	Exécution	
			Début	Fin
Travaux de réhabilitation des équipements de signalisation du District d'Abidjan. Marché N° 2015-0-2-3069/02-21	3 423 810 391	07/12/2015	Décembre 2015	Août 2016
TOTAL	3 423 810 391			

3.1 Diligences mises en œuvre

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Routes », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passation de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées, conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis, et si les procédures de publication ont été respectées, conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et dates de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, notamment le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires ; le rejet des soumissions en retard ; l'ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, la lecture des détails, le

procès-verbal d'ouverture des plis, le procès-verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;

- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres ; procès-verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

Les principaux constats résultant de notre revue des marchés passés sont présentés ci-après :

3.2 Résultat de la revue des marchés

Constatation n°1	Intitulé : Travaux de Signalisation dans le District d'Abidjan
Problème relevé: Délais accusés par le processus d'appel d'offre non correctement gérés	
<p>Description de la constatation:</p> <p>L'appel d'offre a fait l'objet de deux reports pour l'ouverture des plis ; le 07/04/15 et le 21/04/15 ; l'ouverture des plis était initialement prévue pour le 18/03/15 (dans dg Market). Nous constatons que ces reports ne sont pas publiés dans la presse et ne sont même pas datés. Ces reports n'avaient pas été non plus indiqués dans le procès-verbal d'ouverture des plis.</p> <p>Une autre anomalie notable est le retard accusé dans la phase de contractualisation. En effet l'autorité contractante a signé le contrat avec un dépassement de 54 jours par rapport à la date de validité des offres et le contrat a été approuvé avec un dépassement de 110 jours. Le temps qui s'est écoulé entre l'ouverture des plis et l'attribution provisoire du marché est de 230 jours dont 185 jours depuis l'ANO de l'AFD.</p>	
<p>Observations de la structure :</p> <p>La préparation de l'appel d'offres travaux a été au départ confié à la DAF / MIE. L'AGEROUTE a pris le relais sans toutefois disposer de toutes les informations relatives au début du processus.</p> <p>Les avis de report ne portent pas de date, c'est seulement les avis de retrait qui portent de date; ces avis de retrait étant disponibles et pouvant être consultés.</p> <p>Le retard accusé dans la phase de contractualisation est le fait de la mise en place tardive du budget 2016, devant permettre à la DMP d'instruire valablement le processus d'approbation du marché des travaux.</p>	



4 Volet exécution physique

4.1 Diligences mises en œuvre

Visite des signalisations dans le district d'Abidjan.

4.2 Résultat de la revue de l'exécution physique

Principal constat résultant du chantier exécuté dans le cadre du C2D2

Au 31 décembre 2015, les seules activités réalisées a porté sur le recrutement de l'entreprise et du bureau d'étude. Ces deux prestataires n'avaient pas encore démarré les travaux, en 2015. Nous avons toutefois procédé à une visite du site, afin de nous assurer de l'effectivité du chantier.

Il ressort de notre visite que les travaux sont exécutés en conformité avec le contrat. Nous formulons toutefois la recommandation suivante à l'attention des autorités ivoiriennes : il s'agit de la nécessité de sensibiliser les usagers sur le respect des infrastructures publiques, car il est observé une dégradation des panneaux de signalisation.